NUMERO 80. JEUDI 6 OCTOBRE 1859.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 3»50
» par la poste, franco, » 3»75
On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

Prix des annonces.

Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

Observations météorologiques en 1859.

	DATES	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.			Baromètre en millim. réd. à 0.	Eau tombée dans les 24 h. en millim.	VENT DOMIN.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÉT. en mètr.	Température du LAC en degrés cent.
	Octobre	9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Midi.					
NEUCHATEL	1	14	10	17,5	728,8	0,2	Calme.	Nuageux.	2,990	18
	2	14,5	13,5	22	730,2	0,1	Id.	Clair.	2,992	18,2
	3	15	12,8	19,5	728,8	0,1	Id.	Br. le matin, clair.	2,995	18

IMMEUBLES A VENDRE

1. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé le 25 février 1859, par le tribunal civil du district de Neuchâtel, il sera procédé par le juge de paix du Landeron, siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mercredi 2 novembre prochain, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné appartenant au citoyen Jean Weber, tonnelier, domicilié à Cressier, à savoir: une maison et grange avec brasserie et distillerie propre à un encavage, située dans le village de Cressier, limité de joran et vent par la voie publique, de bise par la maison dite de la chapelle, et d'uberre par les citoyens Jean Hodel et Henri Robert.

Les conditions de cette vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié trois fois dans la feuille d'avis de Nenchâtel.

Landeron, le 27 septembre 1859.

Le greffier de la justice de paix.
Franç.-César PAYLLIER.

VENTE D'UN IMMEUBLE
avec cours d'eau à Serrières.

2. Le samedi 8 octobre 1859, à 3 heures après-midi, dans les bureaux de la Compagnie du chemin de fer Franco-Suisse, rue des Terreaux, à Neuchâtel, la dite Compagnie vendra à la minute l'usine située à Serrières, connue sous le nom de Moulin des Pommeaux, et comprenant:

Le droit au cours d'eau de la Serrières,
Deux bâtiments, une remise et une écurie.
Environ 550 perches de terrains.

La puissance du cours d'eau, empruntée tout à la fois au volume des eaux du coursier et à la hauteur de leur chute (3 mètres), et l'étendue des terrains composant la propriété, rendent cette usine propre à un très-grand nombre d'industries.

Les conditions de la vente sont déposées au siége de la Compagnie, bureau du chef du contentieux, où les amateurs sont invités à en prendre connaissance.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Vente d'une cantine près Chambrelien.

3. Le citoyen J.-Pierre Ferrier, cantinier, à la cantine des épines, maison Bartolio, exposera en vente publique la sus-dite cantine et tous ses accessoires, soit tables, bois de lits, etc. Cette vente aura lien le lundi 17 octobre 1859, et au comptant. Pour voir la cantine, s'adresser au propriétaire, au dit lieu.

4. On vendra à l'enchère, jeudi 20 courant, place Purry, de la literie, de la batterie de cuisine, des liqueurs diverses, etc. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

A VENDRE.

5. M. Pipaud, à la gare du chemin de fer, au Sablon, offre à vendre à l'amiable, jusqu'au 10 courant, son mobilier composé de bois de lit en noyer et lits en fer, sommiers élastiques; tables de salon, à ouvrage et de salle à manger; un bon piano de Herz, canapé, lavabo, chaises de salon et de salle à manger; bureaux en acajou, en noyer et en chêne; grandes et petites glaces; un potager de cuisine presque neuf, fontaine à filtrer l'eau, batterie de cuisine et divers autres objets. Le tout au-dessous de sa valeur.

LIBRAIRIE DE CH. LEIDECKER,
à Neuchâtel.

PUBLICATIONS NOUVELLES:

6. **Almanach** des Bons Conseils, 1860, 20 cent.
id. du Magasin pittoresque, 1860, 50 c.
id. du Bon Messager de Lausanne, 1860, 50 c.

Le **Dr Jonathan Franeklin.** La vie des animaux, histoire naturelle, biographique et anecdotique. Ouvrage nouveau, par M. A. Esquiros, 2 vol. in-18, fr. 7.

Sermons par C. Bastie, pasteur; 1 vol. in-18, fr. 3»50.

Souvenirs du Jubilé triséculaire de l'académie de Genève; 1 vol. in-8°, fr. 2»50.

La création. Lettres d'un père à ses enfants. Orné de six belles gravures sur acier, 1 v., fr. 4»50.

Chants chrétiens. Suprano-contralto, voix de femmes; 1 vol., fr. 1»50.

Histoire de France à l'usage des écoles protestantes, par Mme B. D. fr. 3.

Qui est Jésus-Christ? par Napoléon Roussel, fr. 2.

Vie de Newton, traduit de l'anglais, 2 v., in-52, broch., fr. 3»50.

Omicron, ou quarante-une lettres sur des sujets religieux, par J. Newton; 2 vol. in-32, fr. 3.

Le Réveil irlandais, par Napoléon Roussel, témoin oculaire; broch. in-8°, 60 c.

7. Joseph Standel, du Tyrol, se trouvera jeudi sur le marché, près du Cercle national, avec un bel assortiment de gants en tout genre pour dames et messieurs, auxquels il se recommande; ses prix seront très-modiques.

8. A vendre, 3 laigres de 8 et 9 bosses. S'adresser rue du Temple-neuf, n° 11. A louer, dans la même maison, un magasin et arrière-magasin.

9. A vendre, à bon compte, plusieurs paires de beaux et jeunes pigeons. S'adr. au bureau d'avis.

10. A vendre, d'occasion, différents objets bien conservés, entre autres un petit tonneau de 200 pots et autres tonneaux plus petits, une baignoire en bois; des bouteilles vides, doubles et demi-doubles, pour vin mousseux; des palissades pour entourage de vigne ou jardin, des vieilles fenêtres, etc. S'adr. maison de M. Béat Muller, n° 44, rue des Moulins.

11. A vendre, une porte cochère solide, complète et à double usage. S'adresser au bureau d'avis.

M. EDOUARD ROVET,
commissionnaire de roulage,
à Neuchâtel,

prévient qu'outre son dépôt de chaux hydraulique et gypse, qualité supérieure de Soleure, il a le dépôt exclusif pour le canton, de MM. Dumolard et C. Viallet, à **la porte de France,** près Grenoble (Isère), du **ciment grenoblois,** lequel a obtenu une médaille à l'exposition de 1855. — Supériorité incontestée sur tous les autres ciments.

APPLICATIONS:

Conduits de fontaine résistant aux plus fortes pressions, conduits de gaz, cuves, bassins, fosses d'aisance, bétons, enduits imperméables, moulures, jambages de portes et fenêtres, bahuts, revêtements de murs, pierres de taille factices, bordures de jardin, marches d'escalier, dallages, balustrades, statues, ornementation de toute espèce, assainissement des appartements humides.

Ouvriers habiles à la disposition des consommateurs.

Les travaux exécutés par l'établissement sont garantis.

sans mercure **ROB LAFFECTEUR** seul autorisé.

13. Le Rob végétal du docteur Boyveau-Laffecteur, garanti véritable par la signature du docteur **Giraudeau de Saint-Gervais,** est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey et de salsepareille. Il guérit radicalement les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. Ce sirop, concentré à 36 degrés, se conserve indéfiniment et peut s'employer en toutes saisons. — Dépôt, renseignements et prospectus gratis chez les principaux pharmaciens, notamment à Baden-Bade, Ithele; à Bâle, Bernouilly; à la Chaux-de-Fonds, Vielle; à Genève; Herr, droguiste, Burkel; à Glaris, Orlitz; à Lausanne, Allemand; à Neuchâtel, Jles Mathey; à Lucerne, Muller; à Lugano, Gioso Ubaldi; à Lyon, Dorvault, droguiste.

14. A vendre, un **appareil à distiller** la betterave, grains, pommes de terres, etc., d'une construction très-perfectionnée. Il peut distiller 8000 litres de jus par 24 heures. S'adresser pour traiter à M. Boudry, notaire, à Yverdon, et pour voir l'appareil, à M. B. Roy, à Vevey.

15. **Pour les vendanges,** chez François Montandon, vis-à-vis le temple neuf, des fromages gras et maigres, à un prix raisonnable.

GENÈVE. A la Ville de Genève, rue du Rhône 173.

LAUSANNE. Rue du Pont 13.

VEVEY. Place du Marché.

RÉOUVERTURE NON PERMANENTE.

A. PICARD.

ROBES ET CHALES. — CONFECTION POUR DAMES.

PRIX FIXE, INVARIABLE.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos clients que notre séjour, **salle du Concert à Neuchâtel,** ne sera que de **6 jours** seulement : du 24 au 30 octobre courant.

L'alimentation de nos diverses maisons de commerce en Suisse nous permet de faire nos achats sur une échelle assez vaste pour offrir des articles qui représentent une valeur supérieure aux prix auxquels ils sont offerts à la vente.

La haute nouveauté pour **Robes, Châles, confection pour dames,** a été la principale base de nos achats, sans en exclure cependant la marchandise avantageuse.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

SOUS LE CERCLE NATIONAL.

Spécialité d'articles anglais pour vêtements d'hommes.

CONFECTION POUR DAMES

SUR MESURE.

Habillements d'enfans et coins de feu en tout genre.

17. Enhardi par une clientèle élégante et distinguée qui n'a cessé de s'accroître depuis quelques années, **J. Brunschwig** vient de réassortir son magasin pour la saison prochaine, de tout ce que la fabrication a fourni de meilleur goût en tissus. Les emplettes faites sur une grande échelle permettent d'offrir ces articles à des prix très-modiques.

NB. Outre le grand choix de tissus pour confections, et vêtements finis, la maison vient de recevoir 50 manteaux, dont chaque modèle forme une spécialité et ne sera **plus reproduit.**

Par extraordinaire

50 grands burnous, tout laine, fr. 15.
50 » » union Cloth, » 14.
100 » talmas » » à fr. 6 et 6»50.
100 petits burnous pour fillettes, » 7.

A LA LIBRAIRIE KISSLING.

Poudre de Rubis,

18. Incomparable pour faire couper les rasoirs, pour polir les métaux. Avec cette poudre, on peut en un clin-d'œil mettre à neuf les objets en or, argent, cuivre, acier, ivoire, écaille et autres, ternis par le temps, prix du flacon : fr. 1.

COLLE BLANCHE LIQUIDE, pour papier, carton, porcelaine, verre, marbre, bois, acier, liége, etc. Flacons à fr. 1 et à 50 c.

19. MM. Lefol et Berthier, à Boudry, offrent à vendre deux chevaux, 4 chars ou vagonnets, camions à bras, crics, presses, barres à mine, une vingtaine de brouettes à terrasser et d'autres outils de carrier, et environ 6 toises de bois de chêne à brûler; le tout à des prix satisfaisants.

20. A vendre, à l'usine de Saint-Jean près Landeron, quelques mille briques et planelles que l'on céderait à un prix modéré, ainsi que quelques mille pieds de belles plattes en roc.

Librairie E. Klingebeil.

NOUVEAUTÉS.

21. **Pupikofer** (J. A.) **Johann Jacob Hess** als Bürger und Staatsmann des Standes Zurich und eidgenössischer Bundespräsident. Biographie, fr. 6.

Wolf (Dr R.) **Biographien** zur Kulturgeschichte der Schweiz. Zweiter Cyclus, fr. 8.

Die Edda. Urschrift mit Anmerkungen, Glossar, etc., herausg. von Prof H. Lüning, fr. 20.

Munzinger (W.) Sitten und Recht der Bogos, cart., fr. 4»50.

22. **Cartes de vendange.**

Almanach de Strasbourg, pour 1860, à la papeterie Gerster-Fillieux.

23. A vendre faute d'emploi, un canapé de salon (genre causeuse), quatre chaises assorties et une table ronde en palissandre, le tout en très-bon état et à un prix modéré. S'adr. rue des Moulins, n° 46, au 3me étage.

24. A vendre, une barraque ayant servi de cantine, située à l'entrée du tunnel du Gibet; elle mesure environ 18 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur; elle est en très-bon état et sera cédée à très-bon compte. S'adr. au propriétaire, M. Revire Ferragne, ou à M. Aug. Vuithier, boucher, à Neuchâtel.

OUVERTURE
D'UN MAGASIN D'HABILLEMENTS
pour hommes et jeunes gens,

place du Marché, maison de Montmollin.

25. Jules Nordmann annonce à l'honorable public qu'il ouvrira, **lundi 8 octobre prochain,** un magasin d'habillements confectionnés, des mieux assortis, soigneusement conditionnés et à des prix des plus modiques.

Maison de Montmollin, place du Marche, vis-à-vis de son magasin d'aunages et nouveautés.

26. Chez Mad. DuPasquier-Borel, Grand'rue, articles de la saison, peluches, flanelles, berlines, mi-laine, étoffes pour robes, orléans, mérinos, orientale moiré blanc et en couleurs pour jupons, tabliers en laine noirs, châles de deuil et autres, cravates et fichus en soie, mouchoirs de poche en fil et coton, nouvel envoi de gants glacés et Suède. Cent paires caoutchoucs n° 10, pour hommes, au rabais. Toile en 5/8 et 3/4 pour linge de cuisine, nappage blanchi, toiles pour draps de lit et chemises, essuye-mains, cotonnes, indiennes, futaine : le tout à des prix raisonnables.

Librairie L. Meyer & Ce, à Neuchâtel.

27. **Quelques paroles de Jésus,** trad. de l'anglais, 45 c.
Le bon messager pour 1860, 50 c.
Almanach des bons conseils 1860.
Almanach du Magasin pittoresque 1860, 50 cent.

28. Le citoyen Ch. Graa, tenant en ferme de la Commune de Neuchâtel la fruitière de la petite Joux rière les Ponts, annonce au public qu'il vendra, jeudi 6 octobre prochain, devant le poids public de Neuchâtel, des **fromages gras** de premier choix, faits sur ce domaine. Les amateurs du bon fromage auront l'occasion de s'assortir.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. On demande à acheter, de rencontre, une table à rallonges, de 12 à 18 places. S'adresser au bureau d'avis.

30 On demande à acheter, d'occasion, un petit lavoir. S'adr. à M. Olivier Muriset. Le même offre une petite bascule de la force de 250 kilo, en parfait état.

A AMODIER.

31. A amodier, pour l'époque de Saint-Georges 1860, deux domaines à Chaumont, contenant environ 42 poses de terres labourables avec un alpage de 3 à 4 vaches. S'adresser au notaire Perrin, à Valangin.

A LOUER.

32. Une chambre meublée, à alcôve, cheminée et poêle, et un cabinet attenant. S'adr. à M. Soultzener.

33. A louer, pour l'hiver et plus longtemps si cela convient, un appartement meublé, de 6 pièces, dont 3 à alcôves; un salon et une chambre à coucher, donnant toutes sur la rue à Genève, Grand'rue, n° 10. S'adr. au bureau d'avis.

34. A louer, de suite, une chambre meublée ou non pour un ouvrier. S'adr. à Ulysse Thiébaud, à St-Nicolas, près Neuchâtel.

35. A louer, pour de suite, une chambre non garnie, mais bien éclairée. S'adr. rue des Moulins, n° 15, 2me étage.

36. A louer, pour tout de suite, une chambre garnie. S'adr. au bureau d'avis.

37. Pour le 1er octobre, une chambre garnie avec la pension. S'adresser au bureau de cette feuille.

38. A remettre, dès à-présent, un jardin bien achalandé et ses dépendances, avec tous les outils nécessaires et vases de fleurs. S'adr. au Neubourg, n° 13.

39. A louer maintenant un petit logement, avec un emplacement au rez-de-chaussée, convenable pour entrepôt de marchandises, magasin, ou pour atelier, situé derrière les anciens greniers. S'adr. à Fréd. Meuron, aux Terreaux.

40. A louer, une chambre meublée avec la pension. S'adresser rue du Temple-neuf, n° 8, premier étage.

ON DEMANDE A LOUER.

41. Une famille paisible demande à louer, pour tout de suite, un logement d'une chambre et portion de cuisine. S'adresser n° 18, rue de l'Hôpital.

42. On demande à louer, pour tout de suite, une chambre meublée avec cuisine ou part à la cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

43. On demande à louer, pour Noël, un petit logement pour deux personnes tranquilles, soit en ville ou dans les environs. S'adr. au bureau de la feuille.

44. On demande à louer, pour Noël, un petit logement pour deux personnes, sans enfants. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

45. On demande une petite chambre meublée pour un ouvrier, si possible dans le faubourg. S'adr. au bureau de cette feuille.

OFFRES DE SERVICES.

46. Un jeune homme âgé de 25 ans, désire trouver une place comme cocher; il sait soigner et conduire les chevaux; on peut donner de bons certificats. S'adresser rue des Chavannes, 2me étage, n° 18.

47. Une bonne cuisinière, parlant les deux langues, cherche à se placer de suite. S'adresser chez Mad. Denivelle, faubourg du lac, n° 5.

48. Une bâloise, 28 ans, qui parle les deux langues, sait bien faire la cuisine et le ménage, demande une place dès-maintenant: elle a de bonnes recommandations. S'adr. à la Maison neuve, logement n° 16, près le poids public.

49. Un jeune homme, 22 ans, du canton de Fribourg, cherche pour Noël une place de cocher, ou pour soigner du bétail; il est porteur de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

50. Un jeune homme de toute confiance et de moralité, désire entrer comme valet de chambre dans une bonne famille; il pourrait en outre s'occuper des écritures qu'il pourrait y avoir à faire dans la maison. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

51. Une fille de 24 ans, parlant les deux langues et pouvant produire de bons certificats, désire trouver une place de cuisinière pour Noël. S'adresser à Marie Petitpierre, près l'hôtel-de-ville.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

52. On demande pour de suite une personne d'âge mûr, capable de soigner un petit ménage et des enfants. S'adr. à M. Pietra, au faubourg, près de la chapelle.

53. On demande pour Noël un domestique sachant conduire les chevaux et soigner un jardin potager. On donnerait la préférence à un homme de 30 à 35 ans. Des recommandations de bonne moralité sont indispensables. S'adr. au bureau d'avis.

54. On demande, pour tout de suite, une cuisinière sachant faire un bon ordinaire; s'adresser rue Saint-Honoré, n° 6.

55. On demande, pour la Saint-Martin, une bonne cuisinière et une fille de chambre sachant coudre et repasser; pour de plus amples informations, s'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

56. On demande pour un ménage de 4 personnes, près de Neuchâtel, une domestique qui ait déjà du service, et sache soigner un jardin. S'adresser au bureau d'avis.

57. On demande pour Noël, une cuisinière pouvant faire un bon ordinaire soigné, et une femme de chambre sachant bien travailler, toutes deux bien recommandées. S'adr. à Mme Leuba-Strecker, à Colombier

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

58. Trouvé, le 30 septembre, de Corcelles à Montmollin, une clef de montre en or. La réclamer, en la désignant et contre les frais d'insertion, chez Henri Cand, à Cormondrèche.

59. On a perdu, lundi 3 courant, sur la route entre Colombier et le port de Neuchâtel, un parapluie canne de bambou, dans un fourreau de toile cirée. Le rapporter, contre récompense, chez M. de Meuron-Terrisse, à Colombier.

60. Perdu, dimanche 21 août, un châle noir à trois coins, ouaté, brodé tout autour, une grande fleur à l'un des coins, doublé de soie devant et de sarcenet derrière. Le rapporter au bureau d'avis, contre bonne récompense.

61. On a perdu mercredi 28 septembre, entre 4 et 5 heures du soir, depuis la rue du Musée jusqu'à Monruz, en passant par le faubourg du lac, une marquise en soie grise. On est prié de la renvoyer au bureau d'avis, contre récompense.

62. A la rentrée à Neuchâtel du bataillon neuchâtelois n° 6, revenant d'Arberg, il a été oublié ou échangé un sac militaire. Comme on a repris les sacs des voitures à-peu-près en face de l'hôpital Pourtalès, il aura peut-être été échangé ou déposé dans la rue. On prie la personne qui en a pris soin de le rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

63. Le propriétaire d'un chien de grande taille, manteau tigré noir, long poil, nez fendu, est invité à le réclamer de suite à l'hôtel de la Croix-fédérale, contre les frais; passé le 15 courant, s'il n'est pas réclamé on en disposera.

64. On a perdu, lundi 26 septembre, depuis Neuchâtel jusqu'à la Pêche (Monruz), un tapis crocheté non fini, avec un crochet et du coton. Le rapporter, contre récompense, chez M. Zwahlen, à la Pêche.

65. Plusieurs gerles marquées J.-H Vaucher ou L.-V. Colin manquant au soussigné, il prie les encaveurs ou propriétaires qui en trouveraient parmi les leurs, de les lui renvoyer ou de l'en avertir. V. Colin-Vaucher, à Corcelles.

AVIS DIVERS.

FILATURE DE LAINE.

66. M. Ase Wittnauer, teinturier, prévient le public de la ville et des environs, qu'il se charge de faire filer la laine à un degré de perfection qui n'a pas encore été atteint dans notre pays, tant sous le rapport du bien fini, que du peu de déchet qu'elle aura subi. Il se charge aussi de la confection des draps et milaines. Son dépôt est place du Marché, maison de M. Olivier Petitpierre.

67. On demande pour le nord de l'Allemagne, une institutrice très-bien recommandée, pour enseigner le français et la musique. S'adresser au bureau d'avis.

Avis important.

68. Les personnes pouvant disposer de fonds à prêter soit de suite, soit plus tard, contre bonnes hypothèques et garanties, sont priées d'en aviser le bureau de cette feuille qui est chargé de recueillir et de transmettre les renseignements.

69. Une dame d'un certain âge, de la Suisse française, désirerait trouver une place, soit de gouvernante, soit pour dame de compagnie ou pour desservir un magasin de mercerie. S'adresser au magasin Gaberel, confiseur, Temple-neuf, 6.

70. On demande, pour cultiver après les vendanges environ cinquante-cinq ouvriers de vignes situées sur les territoires de Peseux et d'Auvernier, un bon ouvrier pouvant produire de bons certificats. Le dit vigneron trouvera dès Noël prochain un logement convenable. S'adr. à l'ancien C.-Henri Paris, à Peseux.

Municipalité de Neuchâtel.

71. Les personnes qui, à l'occasion du recensement des Neuchâtelois sans commune, ordonné par la Direction de l'Intérieur, se sont présentées au secrétariat de la Municipalité pour s'y faire inscrire, sont prévenues que les pièces déposées par elles à cet effet leur seront remises, contre les reçus qui leur ont été délivrés, les mardi, mercredi et jeudi, **4, 5** et **6** octobre prochain, de **huit** heures du matin à **midi,** et de **deux** à **cinq** heures du soir.

Neuchâtel, le 29 septembre 1859.

Secrétariat municipal.

72. M. Joseph Besson, maison pharmacie Weiss, demande des apprentis graveurs et guillocheurs et un commissionnaire.

PAR ADDITION.

73. Une très-bonne cuisinière allemande, d'âge mûr, cherche à se replacer de suite dans une bonne maison. S'adr. à Marie Stern, à l'hôtel du Lac.

HEURES
DES
DÉPARTS & ARRIVÉES DES DILIGENCES
à NEUCHATEL.

Neuchâtel-Môtiers-Pontarlier-Salins-Paris : *Départ* de Neuchâtel à 6 h. du matin et à 6 h. 0 min. du soir; *Arrivée* à Neuchâtel à 8 heures 15 min. du matin et à 4 heures 25 min. du soir.

Neuchâtel-Arberg-Berne: *Dép.* de Neuchâtel à 9 h. 30 min. du matin et à 5 1/2 h. du soir; *Arrivée* à Neuch. à 3 h. 15 min. du mat. et à 3 h. 45 min. du soir.

Neuchâtel-Yverdon-Lausanne-Genève: *(par bateau à vapeur et chemin de fer), Dép.* de Neuchâtel à 8 h. du matin, à 1 h. et 3 h. du soir; *Arrivée* à Neuchâtel à 9 h. 35 m. du mat., à 1 h., à 5 h. 45 min. du soir. — *(Par diligence), Départ* de Neuchât. à 2 1/2 h. du mat., *Arr.* à Neuch. à 1 h. 30 m.

Neuchâtel-Boudry: *(omnibus) Dép.* de Neuchât. à 2 h. après midi; *Arr.* à Neuchâtel à 6 h. du soir.

Neuchâtel-Bienne-Arau-Zurich (et Bâle), *(voiture et chemin de fer)*: *Dép.* de Neuchâtel à 1 h. 45 min. du matin; *Arr.* à Neuch. à 1 h. du mat. — *(Par bateau à vapeur et chemin de fer)*: *Dép.* de Neuchâtel à 7 h. du mat., à 10 h. 30 m., à 1 h. 30 min. du soir. — *Arr.* à Neuchâtel à 10 h. 30 min. mat., à 12 h. 30 min. du j., à 4 h. 30 min. du soir.

Neuchâtel-Morat-Fribourg: *Dép.* de Neuchâtel à 5 h. 30 min. du soir; *Arr.* à Neuch. à 3 h. 45 min. du soir.

Neuchâtel-Hauts-Geneveys-Chaux-de-Fonds-Locle: *Dép.* de Neuchâtel à 4 h. du matin, à 10 h. 15 min. du mat. et à 2 h. du soir; *Arr.* à Neuch. à midi 45 min. du mat., à 5 h. 15 min. du soir et à 8 h. 45 min. du s.

Neuchâtel-Hauts-Geneveys-Chaux-de-Fonds: *Dép.* de Neuch. à 4 h. 30 min. du soir; *Arr.* à Neuch. à 7 h. 45 min. du matin.

Neuchâtel-Corcelles-Pont-Locle: *Dép.* de Neuch. à 4 h. 5 min. du soir; *Arr.* à Neuch. à 9 h. du mat.

Neuchâtel-Dombresson-St-Imier: *Dép.* de Neuchâtel à 2 h. du soir; *Arr.* à Neuchâtel à 10 h. du matin.

Prix du pain.

Boulangerie par actions	la livre	16 cent.
» de Colombier		16
» n° 24, r. du Temple-Neuf		17
Dans les autres boulangeries		18

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Bale, 30 septembre 1859.

Epeaut. et from. les 200 lb. de fr. 26»—à fr. 27»—
Prix moyen . . . fr. 26»56.
Hausse: fr. »38 cent.
Il s'est vendu 542 quint. from. et épeautre.
Reste en dépôt 606 » » »

VARIÉTÉS.

Les fumeurs.

(Suite du numéro 72).

Tout le monde sait que ce ne fut qu'après la découverture de l'Amérique que l'usage du tabac s'acclimata en France, puisque cette plante vient du nouveau monde: mais bien des personnes ne connaissent pas les détails de cette acclimatation. Christophe Colomb raconte dans la relation de son premier voyage, qu'ayant abordé dans l'île à laquelle il donna le nom de San-Salvador, deux hommes de son équipage descendirent à terre et rencontrèrent un grand nombre de naturels, hommes et femmes, tenant à la main des feuilles séches roulées les unes sur les autres et formant une espèce de tube dont une des extrémités était placée entre leurs lèvres, tandis que l'autre était enflammée; ces sauvages aspiraient la fumée, qui les mettait bientôt dans un état de demi-extase et d'assoupissement. Ces herbes sèches étaient des feuilles de tabac: on voit donc que l'habitude de fumer est un emprunt fait par la civilisation à la sauvagerie. Ce fut Hermandez qui, le premier, apporta le tabac en Portugal, d'où Nicot, alors ambassadeur de France près de cette puissance, le rapporta dans notre pays, et l'offrit, en 1560, à Catherine de Médicis. C'est en mémoire de ce fait qu'on a donné au poison subtil tiré du tabac le nom de nicotine. Le tabac fut d'abord employé en France et en Angleterre comme médicament, à cause de ses vertus émétiques, purgatives et narcotiques. On ne commença à le cultiver en France qu'en 1620, soixante ans après son introduction. Dès 1718, l'Alsace en récoltait quatre-vingt mille quintaux, et ce fut bientôt la branche la plus importante de l'industrie de cette province; la ville de Strasbourg compta jusqu'à soixante-douze manufactures de tabac qui occupèrent plus de huit mille ouvriers; l'Alsace retira de cette industrie jusqu'à quatre millions par an. Plus tard, on cultiva le tabac d'une manière spéciale, en Flandre, en Picardie, en Artois, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Dauphiné en Languedoc, en Béarn. L'habitude de fumer et de priser le tabac se répandit dès lors, et ce que les hommes civilisés de l'Europe lui demandaient, c'était précisément ce que lui demandaient les sauvages de San-Salvador, une sensation vive qui devenait agréable, presque nécessaire par l'habitude, une excitation générale qui n'est pas sans analogie avec celle que d'autres peuples mandent au haschisch ou à l'opium.

Cependant, comme tous les nouveaux venus dans le monde, le tabac ne s'acclimata pas sans obstacles. Il rencontra même de rudes adversaires. Amurat 1er, en Turquie, un czar de Russie et le grand shah de Perse devraient être voués à l'exécration de tout honnête fumeur et de tout honnête priseur: ils prirent, en effet, un arrêté pour défendre dans leurs Etats, sous peine d'avoir le nez coupé, de faire usage de cette *plante sale et puante*. Je ne m'inscris pas en faux contre la qualification de la plante; mais, quoique les souverains précités eussent pris un moyen radical pour couper le mal dans sa racine, comme on dit, je trouve ce moyen un peu vif. Tout violent qu'il fût, il ne réussit pas. Le tabac triompha à la fois de la coalition de la Turquie, de la Perse et de la Russie, et, qui plus est, il conquit les empires qui avaient voulu le proscrire. Il faut dire que les souverains s'aperçurent qu'on pouvait tirer des trésors de cette fumée qui s'évapore dans l'air. On trouva alors que le tabac était une plante moins sale et moins puante qu'on ne l'avait jugé au premier abord. Ce fut Richelieu qui, le premier en France, décida que l'impôt sur cent livres de tabac serait payé quarante sous. On exploita d'abord cette branche de revenu public sous la forme de ferme, qui prévalait avant 1789; la ferme des tabacs rapportait quatre millions en 1718 et trente en 1790. En 1791, l'Assemblée nationale, cédant à cet empire des principes absolus qui emportait les esprits de cette génération, supprima l'impôt sur les tabacs. Enfin vinrent avec le Consultat les jours d'un gouvernement plus pratique; Napoléon rétablit peu à peu l'impôt sur le tabac tel qu'il est aujourd'hui, et le produit de la régie s'éleva rapidemment jusqu'à quatre-vingts millions. Depuis, il n'a fait que croître et embellir.

Voilà, en raccourci, l'histoire du tabac. Il a fait, on le voit, du chemin dans le monde, depuis que les compagnons de Christophe Colomb rencontrèrent dans l'île de San-Salvador des naturels du pays qui fumaient une sorte d'herbe sèche contenue, dit Barthélemy de las Casas, dans une feuille également sèche; c'est le cigare primitif. Aujourd'hui le tabac, ainsi nommé de Tabago, une des îles des Antilles dans laquelle cette plante était cultivée en grand lors de la découverte du nouveau monde, est une des colonnes financières de la plupart des Etats, et a l'honneur de fournir un des plus gros chiffres à leur budget.

BULLETIN.

Florence, 30 septembre. Une proclamation du gouvernement provisoire toscan a été affichée aujourd'hui à Florence. Elle annonce que le gouvernement exercera dès à-présent son pouvoir au nom de Sa Majesté Victor-Emmanuel, *roi élu*. Les drapeaux toscans porteront les armes de Savoie.

Une autre proclamation, concernant la réforme monétaire, a également été affichée. C'est l'application du système sarde. Les monnaies doivent être à l'effigie du roi de Sardaigne, *roi élu*, avec les armes de la maison de Savoie au revers.

La croix de Savoie et le drapeau tricolore italien viennent d'être arborés sur le palais vieux. Les ministres se sont présentés au balcon. Des salves d'artillerie ont été tirées, et les rues pavoisées de drapeaux. Un orage qui est survenu a dispersé la foule.

Bologne, 2 octobre. — L'Assemblée nationale a décidé que les actes publics seront rendus au nom du roi Victor-Emmanuel; on lui prêtera le serment de fidélité. Les armoiries de la maison de Savoie figureront sur le drapeau national.

En Toscane, on s'attend à des mouvements contre-révolutionnaires en faveur du grand-duc. Les mesures prises rapidement depuis quelques jours par le gouvernement provisoire, comme la substitution de l'effigie du roi Victor-Emmanuel à celle de Léopold sur les monnaies, la suppression des douanes, prouvent, de ce côté, qu'on a hâte de placer l'Europe et le futur congrès (s'il a lieu) en face des faits accomplis. On dit même que M. Ricasoli et ses amis sont résolus à pousser les choses jusqu'à la dernière extrémité, et que l'on doit s'attendre à « des coups de fusil » avant peu. Les troupes françaises se verront peut-être elles-mêmes forcées d'intervenir.

Une dépêche de Rome annonce qu'après avoir reçu le texte de la réponse du roi de Sardaigne à la députation des Romagnes, le pape a fait envoyer ses passeports au représentant du roi de Sardaigne à Rome, M. le comte de la Minerva. Cette rupture des relations diplomatiques entre la cour de Rome et le Piémont va précipiter probablement la marche des événements déjà sur le point d'éclater dans les Légations.

Le *Morning Herald* annonce que les ambassadeurs de Russie à Paris, à Londres, à Berlin et à Vienne, ont reçu l'ordre de se rencontrer à Varsovie le 17 octobre, dans le but de conférer avec l'empereur Alexandre II sur l'état des affaires de l'Europe.

LISTE DES ÉTRANGERS,
du 1er au 4 octobre.

Hôtel des Alpes.

M. L. d'Alloz et son fils, Culoz.—M. et Mad. Adans, New-York. — M. N. Robinson, Amérique. —M. E. Jonez, id.—M. J. Harris, id.—M. H. Bauer, Zurich —M. G. Jefflet, New-York. — M. E. Attwood, id.—M. G. Monnier, Genève.—M. Baud-Schouffelberg et famille, Lausanne.—M. G. Hesdusset, Angleterre.—M. Lambertz, St-Gall.— M. de Wyss, Zurich. — M. F. Bertholet, Bâle.— M. L. Sieber, id. — Mad. Stieffel, Genève. — Le baron de Weitfeld, Vevey.—M. Chappuis, Genève. — M. A. Desfontaines, Russie. — M. Niettwiel, Venise. — M. J. Bischoff, Bâle. — M A. Martin, Paris.—Mlle Hiertzlen, Genève.—M. Lasalle, Lucerne.—Mad. Folly et famille, Genève. — M. F. Nortman et famille, Angleterre.—M. G. Homman, Hambourg.—M. B. Lorteyh, Angleterre.—M. E. Wintropp, id. — M Hiert, Londres. — M. G. de Huben et famille, Stuttgart.—M. et Mad. Sandoz, Odessa.—Mad. de Rodowoski et famille, Moscou. —M. Papillon, Sussex. — M. Crouharst, id.— M. Jaquet, Paris. — M. de Perdicaris, Grèce. — M. Heldenmaier, Leipzig. — M. A. Oschatz, Saxe-Meiningen.—M. A. Wildman, Etats-Unis. — M. J. Atwoos, New-York.—M. A. Kaul, Montier.— M. Grœner, Heidelberg. — Mad. Mulvert, Prévas. —Mad. de Salonce, St-Pétersbourg. — Mad. Bischoff et famille, Bâle.—M. Vogel et famille, Zurich.—Mad. d'Akimoff et ses filles, Moscou.—M. de Langabric, Lausanne. — M. J. Faure et fam., Locle.—M. et Mad. Veritracteur, Gand. — M. de Engelmann et fam., Angleterre. — M. Perrochet-Irlet, Chaux-de-Fonds.—M. et Mad. A. d'Argier, Dijon.—M. U. Garnier, Chamonix.—M. Bonstetten, Saint-Gall.—M. A. Marloff, Russie.—M. et Mad. E. Courvoisier, Nods. — M. Grunerfeld et famille, Constance.—M. de Cartino, Florence.— M. A. Majouran, Toulon.

Hôtel du Faucon.

Le comte A. Grocholski et famille, Russie. — M. R. Leghtfood et famille, New-Castle.—Mesd. Lerch, Hâvre.—M. J. Brunner-Muralt, Berne.— M. G. Goldschmidt, Offenbach. — M. C. Fumey, Pontarlier.—M. L. Chanoit, Vesoul.—M. et Mad. Niederheimer, Vaud.—M. et Mad. C. Im Thurme, Livourne.—M. et Mad. J. Im Thurme, Schaffhouse.—Mad. Ziegler, id.—Le colonel Vernon, Angleterre.—M. F. Jenny, Bâle.—M. Leibundgut, Berthoud.—M. H. Freitag, Glaris.—M. Wulfert, Iserlohn.— M. L. Proroment, Besançon. — Mad. et Mlle Feirraz, Chamonix. — M. C. Perlo, Piémont.—M. J. Delachaux, Chaux-de-Fonds.—M. W. Rooser, Stuttgart. — M. A. Schlatter, Gênes. — M. J. Duglas et famille, Angleterre. — M. H. Käser, Stuttgart. — M. H. Mortimer, Angleterre. —M. et Mad. Pasquier, Lyon.—M. Winter et son fils, Mannheim. — M. F. Oppenheim, Franc[illegible]. —M. et Mad. Penn, Londres.—M. A. de Montalembert et famille, France. — M. E. Neuhoff et famille, Elberfeld.—M. R. Voigt, Brême.—M. J. Grandjean, Chaux-de-Fonds. — M. C. Killberg, Meklembourg — M E. Boulmann, Paris. — M. et Mad. Eschmann, Thoune.—M. Butler, Angleterre.— M. Hess, Wesel. — M. J. Ryley et fam., Liverpool — M. E. Payk, Danemarck. — M. G. Simon, Lille.—M. C Cayucho, Italie.

Hôtel du Lac.

M. C. Schilling, Lörnach.—M. A. Thiry, Fribourg.—M. et Mad. Zuffery, Sion.—M. et Mad. Sitz, id.—M. et Mad. C. Brenner, Luëche.—M. F. Bellmann., Lucerne.—M. C. Löwenhaupt et fils, Strasbourg. — M. et Mad. Strauss, Posen. — Mad. Weber et famille, Berlin. — MM. Samcen, Amérique. — MM. Loubrat frères, Paris — M. H. Miéville, Neuchâtel. — M. L. Barbier, France. — M. Michel Wareff, Livonie. — M. J. Tassoff, id. — M. W. Surrey et famille, Newtown. — M. F. Langlois, Paris. — M. et Mad. Huguenin, Locle. — M. C. Jochanel, Irkousk. — M. J. Saladine, Autriche. — M. S. Rabeck, id. — M. Omer Sarwolok et fam., Illyrie. — M. et Mad. R. Steidler, Breslau. — M. C. d'Uechnitz, id. — Mlle Vogel, Bex.—Mlle Vaucher, id.—M. Mauerhofer, Burgdorf.—M. Benoit, St-Claude.—M. et Mad. Adamson, Londres.—Mad. Hasell, id.—M. H. Willox, Bienne.—M. Nieriker, id.—M. Friedrich, Ermatingen.—M. Christerer, Berne. — Le colonel Ramoneda, Espagne.